



Le Président-directeur général

PDG/2022/C341.

Tremblay-en-France, le 29 AVR. 2022

## BILAN SOCIAL 2021

### Avis du Comité Social et Economique

#### NOTE AUX ACTIONNAIRES

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 a modifié profondément les dispositions relatives à la représentation du personnel en fusionnant les instances précédentes (Comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail, Délégués du personnel) en une instance unique : le Comité Social et Economique. Le législateur n'impose plus aux entreprises d'établir un bilan social en cas de conclusion d'un accord d'entreprise. L'entreprise a conclu un accord unanime sur la mise en place du Comité Social et Economique le 9 septembre 2019. Malgré la modification du code du travail, l'entreprise a fait cependant le choix de maintenir l'établissement du bilan social et recueillir l'avis du Comité Social et Economique.

Le Comité Social et Economique a été consulté sur le projet de bilan social de l'année 2021 de la Société Aéroports de Paris au cours de la séance du 07 avril 2022.

Le résultat du vote a été le suivant :

- 25 voix défavorables (CFE-CGC, CGT, UNSA-SAPAP, SNTA-CFDT, FO).

Les élus du Comité Social et Economique estiment que le bilan social de l'année 2021 s'inscrit dans une situation particulière liée à la crise sanitaire impactant le fonctionnement de l'entreprise, dans un plan d'économies massif portant notamment sur une réduction de charges de personnels.

Augustin de ROMANET

Copie

Mme CHEBLAL - Secrétaire Adjointe du CSE